

Communiqué de presse

Le Parlement soutient la consultation parents-enfants

L'examen des tâches et structures de l'Etat (ETS2) menaçait la consultation parents-enfants des CMS, le Conseil d'Etat voulant la rendre autofinancée dès 2019. Une motion a demandé le maintien du statu quo pour conserver l'accès gratuit à cette offre de prévention et de promotion de la santé. En soutenant ce texte, contre l'avis du Gouvernement, le Parlement vient de confirmer son soutien à une prestation en faveur des familles avec de jeunes enfants.

En Valais, la consultation parents-enfants concerne chaque année environ 4'500 enfants (plus de 18'000 consultations). La mise en œuvre de cette mesure ETS2 aurait surtout touché les familles les plus modestes qui auraient dû renoncer à ce service.

Les professionnels de la santé, en particulier les pédiatres, se sont mobilisés afin que la consultation parents-enfants puisse continuer à apporter conseils et soutien aux parents. Les médecins ont notamment relevé l'importance de la détection précoce dans la prise en charge de certaines problématiques plus graves. Par ailleurs, comment et par qui auraient été prises en charge les situations sociales complexes dans lesquelles un encadrement à domicile peut se révéler primordial ? Dans certains cas les plus lourds, l'action concertée des différents partenaires du réseau avec un suivi à domicile par les infirmières puéricultrices permet d'éviter des placements. Ce qui est essentiel pour le maintien du lien avec le parent et se révèle bien moins onéreux.

Les premières années de la vie sont déterminantes. En adoptant la motion, les députés ont parfaitement reconnu cette évidence. La mesure ETS2 visant la consultation parents-enfants aurait représenté un retour en arrière en termes de santé publique et de prévention. Le Groupement valaisan des CMS remercie tous les parlementaires qui ont compris l'importance du travail effectué dans les consultations parents-enfants et l'intérêt de leur permettre de poursuivre, de manière très accessible, leurs activités préventives auprès des familles valaisannes.

Contacts :

- Benoît Bender, Président du Groupement valaisan des CMS, 079 276 59 64
- Valérie Vouillamoz, Secrétaire générale, Groupement valaisan des CMS, 027 552 01 80
- Willy Loretan, SMZ Oberwallis, 078 815 58 95
- Dominique Germann, CMS de la région sierroise, 027 452 07 00